



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Relations  
avec les Collectivités  
Territoriales**

Saint-Briéuc, le **29 AVR. 2025**

Bureau du développement durable

Affaire suivie par :  
Nathalie LABONDE  
Tél : 02 21 27 30 85  
pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur le Maire  
22700 PERROS-GUIREC

**Objet :** Réfection de la cale d'accès à l'Île-aux-Moines – Commune de Perros-Guirec

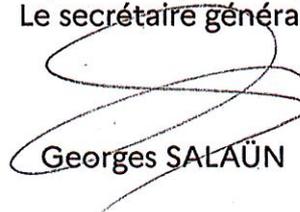
**Référence :** PA 022 168 25 00002

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) s'est réunie le 24 avril 2025 dans sa formation « sites et paysages » concernant la demande de permis d'aménager déposée par la commune de Perros-Guirec pour la réfection de la cale d'accès à l'Île-aux-Moines. Vous m'avez adressé pour ce dossier le 21 mars 2025 une demande d'avis au titre de l'article L. 121-24 du Code de l'urbanisme.

Ce projet se situe sur votre commune, considérée comme littorale, où s'appliquent notamment l'article L.121-24 et l'article R.121-5 du Code de l'urbanisme, qui prévoient que des aménagements légers peuvent être implantés dans les espaces remarquables à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, qu'ils ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et qu'ils ne portent pas atteinte à la préservation des milieux.

Dans ce cadre, lors de la CDNPS du 24 avril 2025, la commission a été appelée à examiner ce dossier. Je vous précise qu'elle a émis pour cette demande un avis favorable.

Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général



Georges SALAÜN

Copie pour information :  
- Mme la Sous-Préfète de Lannion

Place du général de Gaulle  
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC  
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Régionale  
des Affaires Culturelles  
de Bretagne

Unité Départementale de l'Architecture  
et du Patrimoine des Côtes d'Armor

Saint-Brieuc, le 8 avril 2025

Affaire suivie par : Emmanuelle Pris  
Tél. : 02 96 60 84 70  
Courriel : [sdap.cotes-darmor@culture.gouv.fr](mailto:sdap.cotes-darmor@culture.gouv.fr)

Réf. : DL/EP/GLV/25.54

**L'architecte des Bâtiments de France  
Chef de l'UDAP des Côtes d'Armor**

à

**Préfecture des Côtes d'Armor  
DRCT  
Bureau du Développement Durable  
CDNPS  
À l'attention de Mme Labonde**

**Objet : Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites**

**PERROS-GUIREC**

**Commune**

**PA0221682500002**

**Rapport**

### Présentation du projet :

Le projet présenté par la Mairie de Perros-Guirec concerne la restauration de la cale d'accès de l'île-aux-Moines appartenant à la Réserve Nationale des Sept Iles, sur la parcelle 000 D 2854. La cale est située dans les abords du Fort de l'île-aux-Moines, monument historique inscrit (30/09/1975) et dans les abords du Dolmen à galerie, monument historique inscrit (24/04/1968).

La cale de Gouarlem permet l'accès du public à l'île, la seule de l'archipel ouverte aux visites. Construite en 1949, elle a fait l'objet de deux campagnes de travaux en 1976 et 1991. En 2018, la commune de Perros-Guirec, accompagnée par ACCOAST, a engagé des études diagnostiques afin d'identifier les causes des désordres structurels évolutifs menaçant la ruine partielle de l'ouvrage.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à FR Environnement Nautique. Les travaux comprennent :

- la réfection du musoir existant par micropieux et carapace de béton armé ;
- la déconstruction partielle des murs latéraux ruinés de la cale (section intermédiaire) et la reconstruction d'une carapace en béton armé fondée au substratum ;
- la déconstruction du dallage fracturé et la purge des remblais de galets de la section haute de la cale avec reconstruction d'un massif de remplissage et d'un dallage en béton armé.

### Avis de l'Architecte des bâtiments de France :

Avis favorable.

### Avis de la DREAL :

Avis favorable.

### Avis de la DDTM :

Avis favorable.

### Avis proposé à la CDNPS :

Il est proposé à la commission d'émettre un avis favorable à ce projet.

L'architecte des Bâtiments de France  
Chef de l'Unité Départementale  
de l'Architecture et du Patrimoine

Denis LEFORT